



## BULLETIN hydrologique N°1 - 26 JUIN 2024

### Etat des ressources / réalimentation

Cette fin de printemps très pluvieuse a permis aux ouvrages de réalimentation de se remplir à leur maximum. Pour le moment, aucun déstockage n'est nécessaire depuis ces différents ouvrages.

BV	Ouvrages	Cours d'eau	% remplissage 2024
TARN	RASSISSE	Dadou	100%
	LA BANCALIE	Lézert	99%
	SAINT PEYRES	Agout	94%
	THERONDEL	Tescou	100%
	LA GALAUBE	Sor	100%
	LES CAMMAZES	Sor	97%
AVEYRON	FOUROGUE	Vère	100%
	SAINT GERAUD	Cérou	100%



Remplissage des ouvrages au 24/06 (source : DDT81)

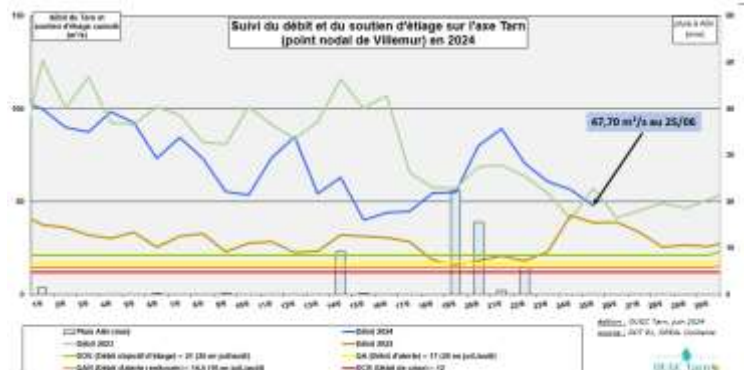
A noter l'indisponibilité du barrage des Saint-Peyres, principal ouvrage de réalimentation du département avec ses 20 Mm<sup>3</sup> dédiés au soutien d'étiage jusqu'à début août suite à une avarie liée à des travaux sur une conduite forcée de l'usine hydroélectrique du Vintrou. Situé sur l'Arn, affluent du Thoré lui-même affluent de l'Agout, il ne pourra donc pas être mobilisé sur le mois de juillet.

La stratégie envisagée aujourd'hui et validée lors dernier Comité de Suivi Opérationnel (CSO) est la suivante :

- Revoir à la baisse les débits d'objectifs fixés sur le Tarn à Villemur et sur le Dadou à Montdragon : viser le débit d'alerte(QA) au lieu du débit d'objectif d'étiage (DOE), soit 80% du DOE.
- Mobiliser l'ouvrage de la Raviège dès le mois de juillet alors qu'il est utilisé en général au mois de septembre.
- Mobiliser le complexe Bancalié/Rassisse.
- Maintenir un débit réservé de 500l/s dans le Thoré réalimenté correspondant au débit réservé des St-Peyres.

### Limitation des prélèvements

Les débits de la majorité des cours d'eau du département restent encore bien au-dessus des débits d'objectifs cette semaine, il n'y a donc pas de nouvelles restrictions d'usage pour le moment. Les restrictions sur l'Agros (50%) seront levées à partir du 29 juin pour un passage en vigilance, niveau qui sera maintenu sur l'En Guibaud et le Bagas. Pour rappel, le niveau de vigilance ne prévoit pas de restrictions d'usages mais sensibilise sur la tendance hydrologique à la baisse du cours d'eau concerné.



# Comment savoir si je suis concerné par une restriction ?



L'année dernière, de nouvelles zones d'alerte (zones de restrictions d'usage) ont été mises en place par l'arrêté cadre interdépartemental portant définition d'un plan sécheresse pour les bassins qui couvrent le département. Afin de connaître la zone dont dépend votre point de prélèvement à usage d'irrigation et savoir si vous êtes concernés ou non par une restriction, vous pouvez :

- Consulter le site Vigieau <https://vigieau.gouv.fr/> en précisant votre profil et la localisation du point ainsi que le type d'eau consommée (robinet, cours d'eau ou nappe). Petite subtilité, pour les prélèvements en nappe peu profonde, il faut sélectionner la ressource « cours d'eau ». Vous saurez ainsi si vous êtes ou non en restriction et les règles qui en découlent.
- Consulter les arrêtés préfectoraux en vigueur sur le site de la préfecture du Tarn : <https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau.-Environnement.-Prevention-des-risques/Eau/Actualite-Gestion-de-la-Secheresse>
- Vous référez à l'autorisation de pompage que vous recevrez de votre Organisme Unique sur laquelle la zone d'alerte est depuis cette année indiquée. Cela vous permettra d'avoir l'information par point de prélèvement.

En combinant ces 3 options, les restrictions n'auront plus aucun secret pour vous ! Et si un doute persiste, n'hésitez pas à contacter votre conseiller à la Chambre d'agriculture ou à votre Organisme Unique de référence.

**Siège social :** 96 rue des agriculteurs  
CS 53270 – 81011 ALBI Cedex 9  
**Tél. :** 05 63 48 83 83 – **Fax :** 05 63 48 83 09  
**Email :** [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Retrouvez-nous sur notre site internet :  
[www.tarn.chambre-agriculture.fr](http://www.tarn.chambre-agriculture.fr)



**Réalisé en partenariat avec :**  
L'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le CasDar  
Sabrina SUAUD  
Anne-Charlotte POMMIER-PETIT  
Joseph VAZZOLER  
[s.suaud@tarn.chambagri.fr](mailto:s.suaud@tarn.chambagri.fr)  
[ac.pommier-petit@tarn.chambagri.fr](mailto:ac.pommier-petit@tarn.chambagri.fr)  
[j.vazzoler@tarn.chambagri.fr](mailto:j.vazzoler@tarn.chambagri.fr)

